

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2010

L'an deux mille DIX, le 22 juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ARSAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard DUBO, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2010

Etaient Présents : Jean-Paul BOSC – Régis BERNALEAU pouvoir à Dominique HA– Arlette CHAVANNE- Sylvie DELAUNAY– Nadine DUCOURTIOUX pouvoir à Arlette CHAVANNE– Dominique HA – Michel HAUTIER – Jean-François INDA – Dominique LAFRENOY– Pierre-Jean MIRANDE DAVID –Georges MONTMINOUX- Christophe PEPIN- Rosy PIRAME pouvoir à Georges MONTMINOUX – Jean RENOUD –Alain RENOUIL – Aline SALLEBERT - Evelyne SARRES –Hélène SAULDUBOIS - Florise SICHEL – Gérard SONGY –

Absents, excusés : Cyril HARDOUIN, Jean-Claude MOUNET.

Secrétaire de séance : Florise SICHEL

1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Georges MONTMINOUX précise que les subventions ne représentent qu'une partie de l'aide que nous apportons aux associations communales à côté de l'aide logistique et matérielle.

La majorité des associations a transmis son projet associatif, a présenté sa situation financière et signé la convention de partenariat.

Il remercie tous les membres de la commission pour le travail accompli et leur présence lors des entretiens périodiques.

Quatre types d'associations ont été déterminés et seront présentés par quatre intervenants :

- les associations culturelles
- les associations sportives
- les associations de loisirs
- les autres associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

- **ALDF (Atelier Peinture) : 450 €** attribués à l'unanimité
- **A.P.A : 2.000 €** attribués à l'unanimité
- **A.P.E.A : 850 €** attribués à l'unanimité
- **ARSAC EN CŒUR : 500 €** attribués à l'unanimité
- **ARTS MARTIAUX : 3.800 €** attribués à l'unanimité
- **SYNDICAT DE CHASSE : 350 €** attribués à l'unanimité

- **MUSCULATION : 500 €** attribués à l'unanimité
 - **CYCLOTOURISME : 1.200 €** attribués à l'unanimité
- L'augmentation de la subvention est liée à la création d'une école de VTT avec formateur. Un bilan sera fait en fin d'année et la subvention sera réexaminée en 2011.
- **FANFARE PRESTIGE MARGAUX : 1.500 €** attribués à l'unanimité
 - **FOOTBALL : 8.000 €** attribués à l'unanimité
 - **HAND BALL: 1.000 €** attribués à l'unanimité
 - **MOTO CLUB: 250 €** attribués à l'unanimité
 - **MUSIQUE AU CŒUR DU MEDOC** : en attente
 - **TENNIS CLUB 1.900 €** attribués à l'unanimité
 - **U.G.A : 500 €** attribués à l'unanimité
 - **U.N.C : 310 €** attribués à l'unanimité
 - **C.I.A : 300 €** attribués à 19 voix pour et une abstention
 - **CLUB DE LANGUES : 800 €** attribués l'unanimité
 - **GYM VOLONTAIRE** : en attente
 - **TIR A L'ARC : 2.000 €** attribués à l'unanimité
 - **LES AMIS DU SESCAS : 500 €** attribués à l'unanimité
 - **ARPEGE EN MEDOC – Musique : 5.000 €** attribués à l'unanimité
 - **ECOLE DE DANSE : 3.000 €** attribués à l'unanimité
 - **THEATRE SCENE EN VIGNES : 1.500 €** attribués à l'unanimité
 - **BOURSECO : 200 €** attribués à l'unanimité
 - **BADMINTON : 800 €** attribués à l'unanimité
 - **SKATE MACHIN'ARSACAISE : 2400 €** attribués à l'unanimité dont 1500 € pour l'organisation des championnats de France des jeunes.
 - **LES MERLOTS ARSACAIS : 1300 €** attribués à l'unanimité dont 800 € pour l'organisation de la ronde du Sud Médoc.
 - **D.F.C.I : 2.500 €** attribués à 19 voix pour et une abstention
 - **MODELISME : 500 €** attribués à l'unanimité
 - **CALAIN : 250 €** attribués à 19 voix pour et une abstention
 - **CANTO : 200 €** attribués à l'unanimité

Hélène SAULDUBOIS trouve injuste qu'une aide soit apportée à l'APEA pour l'école primaire alors que l'association Alternative et Proximité intervenant au niveau du collège ne bénéficie d'aucune subvention sous prétexte que le collège relève de la Communauté de Communes.

Gérard DUBO explique que le collège est de compétence strictement départementale et regroupe des enfants de plusieurs communes de la CdC. C'est la raison pour laquelle il a été conseillé à cette association de faire une demande écrite et argumentée auprès de la CdC Médoc-Estuaire.

2) **DOTATIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES :**

Florise SICHEL propose d'augmenter les dotations aux coopératives scolaires de 2%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les dotations suivantes à l'école élémentaire et à l'école maternelle :

- fonctionnement : 35,60 €par élève
179,00 €par classe

- dotation à la coopérative scolaire : 366 €classe
- charges de direction : 143 €

Soit un montant total de 1973 €pour l'école maternelle et 3437 €pour l'école élémentaire.

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle d'un montant de 441 €est attribuée à l'APEA pour l'organisation de la kermesse.

3) COTISATION AU PACT HABITAT DE LA GIRONDE :

M. le Maire précise que nous apportons, tous les ans, notre soutien à cette association dont le travail, méconnu, est important en matière de réhabilitation de l'habitat défavorisé. Il rappelle que nous avons pu réhabiliter l'immeuble Grelin grâce au PACT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au PACT DE LA GIRONDE pour l'année 2010 et de régler la cotisation s'y rapportant d'un montant de 250 €

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents s'y rapportant.

4) PROJET DE FERME PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire sollicite un avis de principe du Conseil Municipal sur un projet d'installation d'une ferme photovoltaïque.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce type d'installation qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et des énergies renouvelables.

Il conviendra d'être vigilants sur le recyclage des panneaux en fin d'exploitation ainsi que sur l'impact éventuel sur la faune et la flore.

5) EVOLUTION DES GRAVIERES SUR LA COMMUNE

Sans anticiper sur les décisions qui pourront être prises dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet d'exploitation de nouvelles carrières sur Arsac présenté par l'entreprise G.S.M au groupe de travail animé par Aline SALLEBERT.

6) BACS ET CONTAINERS ENTERRES

Une pré-étude a été réalisée au niveau de la CdC.

Il convient de cibler les sites d'implantation et de prévoir une concertation avec les administrés par secteur car les gens ne sont pas forcément prêts à renoncer à la collecte en porte à porte. Les containers enterrés peuvent aussi être utilisés pour le verre.

Aline SALLEBERT doit constituer un groupe de travail pour définir les sites (centre du village, Cazeau Viel entre autre) et organiser l'information.

7) CONVENTION AVEC ORANGE POUR INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS

Monsieur le Maire soumet au Conseil une proposition de convention établie par ORANGE qui souhaite installer une antenne relais sur le pylône de BOUYGUES TELECOM installé à Panchon moyennant une redevance annuelle de 1500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

8) CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AC 216

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. LETELLIER et Melle LESSIRE qui viennent d'acquérir la propriété sise 17 avenue du lac à Arzac et proposent d'acquérir la parcelle communale cadastrée AC 216 d'une contenance de 87 ca située en bout de leur terrain pour un montant de 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous actes et documents s'y rapportant.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

9) ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AB 21 ET 22 APPARTENANT A Mme MELON

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nouvelle proposition de Mme MELON concernant la cession à la commune d'une partie des parcelles cadastrées AB 21 d'une contenance de 1131 m² et AB 22 d'une contenance de 2825 m² situées à Villeneuve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir une partie des parcelles ci-dessus énoncées au prix de 14.000 € sachant, qu'à ce jour, la commune n'a aucun projet particulier dans ce secteur.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents et actes s'y rapportant.

10) HEBERGEMENT DES PELERINS SUR LA ROUTE DE COMPOSTELLE

Monsieur le Maire précise que le chemin vers Compostelle passant à Arzac, la commune avait été référencée comme étape pour l'accueil des pèlerins. M. MIRANDE-DAVID est fréquemment sollicité pour des d'hébergement et demande qu'une réflexion soit menée dans ce domaine.

le Conseil Municipal propose de diriger les pèlerins vers le Clos d'Arsac dont la propriétaire a mis en place des conditions spéciales d'accueil pour les pèlerins de Compostelle.

11) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Dépense : Chapitre 67- article 6712- amendes pénales : + 5000 €

Recette : Chapitre 70 – article 70388 – redevances diverses : + 5000 €

12) QUESTIONS DIVERSES :

- M. LUCAS et M. CUSOL : demande de clôture

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande émanant de M. LUCAS et M. CUSOL demeurant au Domaine du Lac et qui sollicitent la possibilité de poser une clôture en bordure du lac sachant que le dénivelé est important. Par ailleurs, dans un souci d'uniformité, les propriétés voisines devront être clôturées à l'identique.

Il apparaît nécessaire d'aller voir sur place. Georges MONTMINOUX, Dominique HA, Alain RENOUIL et Hélène SAULDUBOIS proposent de s'y rendre et de faire le point.

- EFFECTIFS SCOLAIRES :

Florise SICHEL explique que les effectifs actuellement prévus frôlent le seuil établi par l'Education Nationale pour la création d'une classe supplémentaire en maternelle et en élémentaire. Etant donné qu'ils ne cessent de fluctuer, le point ne pourra être fait qu'à la rentrée et il est nécessaire de prévoir un ALGECO dans le cas où la classe supplémentaire serait confirmée.

- COMMUNICATION

Christophe PEPIN indique que le nouveau numéro d'Arsac Esprit Médoc est prêt. Il distribue à chacun un exemplaire de la maquette et demande aux Conseillers d'apporter leurs observations et/ou modifications dans les meilleurs délais.

- ENTRETIEN DES FOSSES :

Comme prévu, les riverains des fossés seront informés, par quartiers, des obligations réglementaires en matière d'entretien.